

Dossier d'inscription 2022 Aides aux Projets Vacances

**AUCUN DOSSIER NE PEUT ETRE ENVOYE DIRECTEMENT PAR UN PARTICULIER
C'EST LE REFERENT VACANCES QUI DOIT SAISIR LE DOSSIER DANS APV-WEB
ET L'ADRESSER AVEC TOUTES LES PIECES JUSTIFICATIVES A L'UNAPEI :**

- Soit scanné et par mail (de préférence) : apv2@unapei.org
- Soit par courrier à l'Unapei - 15 Rue Coysevox - 75876 PARIS CEDEX 18

Partie réservée à l'Unapei

Date de réception à l'Unapei

Notre numéro de dossier

Partie réservée aux porteurs de projets

Nom du demandeur d'APV

Prénom du demandeur d'APV

La référence ANCV est attribuée sur le site APVWEB lors de la création de la demande

Référence ANCV

Code d'adhérent

*Sans le numéro d'adhérent ou un document faisant preuve,
le montant minimum sera attribué*

Nom et prénom du référent vacances

Cachet ou nom et adresse de
l'association ou de l'établissement

Afin d'être éligible, l'ensemble de pièces ci-après doit être joint à ce document.

Tout dossier incomplet est automatiquement inéligible. Merci de cocher les pièces jointes :

- copie intégrale de l'avis d'imposition 2021 ou du document attestant du quotient familial (QF) ≤ 900 €
(Les deux pour les demande "Famille)
- facture ou devis du séjour pour lequel une aide est demandée (les formulaires d'inscription,
les copies de catalogue ou de pages internet ne constituent pas des documents recevables)
- copie de la demande de PCH (Charges exceptionnelles) ou de la notification de la CDAPH
- notification d'attribution de l'ACTP pour les personnes bénéficiaires
- copie de la demande de co-financement ou de l'attestation de co-financement pour les séjours autonomes,
pour les personnes bénéficiaires de l'ACTP et pour les personnes de moins de 20 ans
- Formulaire de consentement de collecte des données personnelles signé

CARACTERISTIQUES DES BENEFICIAIRES

À quel type de public se rattache le bénéficiaire ?

- | | |
|--|-----------------------------------|
| | ENFANTS (âgés de moins de 16 ans) |
| | JEUNES (âgés de 16 à 25 ans) |
| | ADULTES (âgés de 25 à 60 ans) |
| | SENIORS (âgés de plus de 60 ans) |
| | FAMILLES |

PLAN DE FINANCEMENT DU SEJOUR DE LA PERSONNE

COÛTS DU PROJET		SOURCES DE FINANCEMENT	
Coût transport	- €	APV-ANCV	- €
Coût hébergement	- €	CAF	- €
Coût restauration	- €	MSA	- €
Coût loisirs	- €	Conseil Régional	- €
Coût autres	- €	MDPH	- €
Ou		Conseil Général	- €
		Commune ou intercommunalité	- €
Formule tout compris	- €	Organisme porteur de projet	- €
		Participation / Autofinancement de la famille	- €
		CCAH	- €
		Etat	- €
		Financier privé	- €
		Autre, préciser	- €
Total	- €	Total	- €
Dont surcoût lié au handicap	- €		

- **Le total des coûts du projet doit être égal au total des sources de financement**
- **La participation même minime du bénéficiaire est obligatoire**
- **Le montant de l'APV ne peut représenter plus de 80% du coût total du séjour (majoration 2022 y compris)**
- **L'aide aux vacances pour les travailleurs d'ESAT est plafonnée à 200€ (sans compter la majoration mise en place en 2022)**